

Bien vivre à Comberouger



Janvier 2026

S ommaire

Page 2

Sommaire.

Page 3

Mot du Maire.

Page 4

Cérémonie de vœux 2025

Page 5

Signature convention pluriannuelle d'objectif entre la MJC/et les 8 communes pour la période de 2025 à 2027.

Page 6 à 10

Travaux

Page 11

Commémoration du 8 mai 1945.

Page 12

Commémoration du 11 Novembre 1918

Page 13

Fermeture ADSL / Etat-civil

Page 14 à 15

FIBRE

Page 16

Restauration des ouvrages à la chapelle de Brivecastel

Pages 17

Joyaux de Brivecastel

Pages 18 à 20

Ecole

Pages 21 à 23

Elections municipales 2026

Page 24 à 26

Actualités Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

Page 27 à 29

Associations

Page 30

Maison de quartier

Page 31

Plan Communal de Sauvegarde

Page 32

Chats errants

Page 33

Prévention

Page 34

Location bâtiments communaux.

Page 35 à 36

Numéros utiles / Relais d'Assistantes Maternelles / Assistantes maternelles agréées.

Page 37

La Mairie.

Page 38

Les entreprises.

Mot du Maire

Chers Comberougerois, Chers administrés,

Considérant la période électorale qui s'annonce, je vous laisse découvrir le bulletin communal 2025 sans épiloguer sur l'année écoulée et à venir.

L'équipe municipale vous souhaite une très bonne année 2026 !

Christian MOURIAU

Maire de Comberouger



Cérémonie de vœux 2025.



Les conseillers et adjoints entourent le maire et son épouse Crédits : Hélène Marchesani

Article d'Hélène Marchesani paru le 20/01/2025 dans le « Petit Journal ».

La cérémonie des vœux à la salle des fêtes de Comberouger a eu lieu ce samedi en soirée dans une ambiance festive avec les décors du réveillon du Premier de l'An toujours en place. Le maire, Christian Mouriau et son épouse ont accueilli chaleureusement la centaine de personnes présentes. Après un court discours, tous ont pu continuer leur discussion autour d'un apéritif dinatoire excellent. Le maire a donc pris la parole et a mis en avant les incertitudes d'aboutissement des projets prévus en 2025. Les restrictions se perpétuent et la municipalité essaie de diminuer les frais des divers travaux avec les aidants de la commune qui participent avec complaisance. En 2024, la numérotation des habitations imposée par l'État a été effectuée, les Comberougerois ont le devoir maintenant de placer les plaques des numéros sur leur portail ou façade de façon à faciliter la compréhension du courrier et surtout des secours et soins quand cela est nécessaire. Christian Mouriau a vivement remercié ses colistiers, la secrétaire, les employés, les associations et les enseignants qui s'occupent d'une quarantaine d'élèves car ils contribuent tous aux fondations du « bien vivre à Comberouger ».



S

ignature convention pluriannuelle d'objectif entre la MJC/et les 8 communes pour la période de 2025 à 2027.

Centres de loisirs : 8 communes s'engagent avec la MJC ! 🎉

Le 21 mars 2025 matin, les maires d'Aucamville, Beaupuy, Bouillac, Bourret, Comberouger, Mas-Grenier, Saint-Sardos et Savenès se sont réunis aux côtés des responsables de la MJC pour signer la nouvelle convention des centres de loisirs périscolaires. 🌳🌟

➡️*Cette convention, renouvelée pour trois ans, assure un accueil périscolaire de qualité chaque mercredi après-midi sur trois sites :*

✓*Aucamville, dirigé par Marie-Chantal Comboul*

✓*Savenès, pour les communes de Beaupuy, Bouillac et Comberouger, avec Jessica Amilhat*

✓*Saint-Sardos, regroupant Bourret, Mas-Grenier et Saint-Sardos, sous la direction de Fabienne Rey et Laura Tabarin*

🚌*Un transport en bus gratuit est mis en place pour faciliter l'accès des enfants aux centres.*

Cette initiative permet de renforcer le lien social, de répondre aux besoins des familles et d'offrir aux enfants un espace d'épanouissement. 💡



T ravaux

Aménagement de deux rues au centre du village :

- Rue du charron : Dans cette rue étroite qui dessert les maisons : réalisation de plate-bande de 40 cm de largeur permettant la plantation d'arbustes et de plantes. Mise en place de rangées de pavés calcaires pour le caniveau central et pour délimiter le bord de la rue. Sur une surface de 340m² environ 5% sera désimperméabilisé (14 m²).
- Rue du Clote et rue de l'Arche : Après désimperméabilisation de 60% de la surface de 231m², la structure a été reprise avec un mélange terre-pierre, perméable, sur la totalité de la largeur et la mise en place d'un caniveau/trottoir central. Le long des bâtiments et mur des plate-bande sont destinées à la plantation.
- Place Abbé Joseph Wouters (place de l'église) il s'agit de permettre aux 6 platanes dont les troncs sont entourés de bitume, de décrouter cet enrobé : création en dessous d'un espace désimperméabilisé qui donnera de l'air et de l'eau aux platanes.



Coût total du projet : Travaux : 247 423 € HT (dont 11 155 € HT de maitrise d'œuvre).

Subvention DETR de la Préfecture	61 856 €
Subvention du Département	115 430 €
Autofinancement	70 137

Chemin piétonnier

Le long de la traverse du village, la D3 : réalisation d'un trottoir en stabilisé pour sécuriser le passage des enfants venant du lotissement et du nord du village et souhaitant rejoindre les rues piétonnes du centre village pour rejoindre l'école.



Avaloirs

La pose d'avaloirs est prévue en ce mois de janvier 2026 à la place du Coq.

Terrain Multisport / jeux enfants :

Grâce aux Jeux Olympiques 2024, nous avons pu obtenir des subventions pour la création d'un terrain multisport et deux jeux pour les petits :

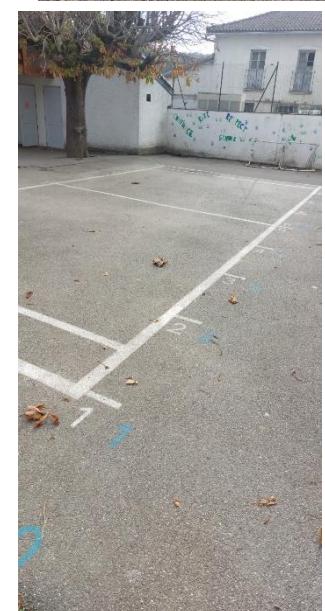


Cout total du projet : 53 156 € HT

Subvention Agence Régionale du Sport	13 000 €
Subvention DETR de la Préfecture	13 319 €
Subvention du Département	15 982
Autofinancement	10 855 €

Réfection des embellissements de l'école et création de jeux au sol dans la cour :

Cet été Vincent, a repeint certaines pièces de l'école et a créé des jeux au sol dans la cour. Il a même conçu une boîte aux lettres de Noël où les enfants ont pu déposer leurs lettres pour le Pôle Nord 😊.



Nettoyage des pavés du centre du village :



Réfection du pont de Bousseran par l'intercommunalité – septembre 2025



Avant



Après

C ommémoration du 8 mai 1945.

Article d'Hélène Marchesani publié dans la Dépêche du Midi, le 12 mai 2025 :



À Comberouger, il est de tradition de reporter la cérémonie de commémoration du 8 mai à un jour où les enfants de l'école peuvent être présents. En accord avec les enseignants, Thierry Pradines et Stéphane Sanchez, la municipalité a organisé cette commémoration ce vendredi 9 mai. Le maire, Christian Mouriau, était aussi entouré par le président de la FNACA Jean-Jacques Laborderie, des porte-drapeaux et anciens combattants : Jean Filippa, Gilbert Moles, Bernard Bori, Bruno Hardy, Olivier Drapier, Claude Moussier et Rémi Colin. Après lecture du message du ministre des Armées Sébastien Lecornu par deux élèves de CM2 Enzo et Lilian, Christian Mouriau et Jean-Jacques Laborderie ont déposé une magnifique gerbe de fleurs au pied du monument aux morts. La Marseillaise a été chantée par les 34 élèves de l'école sous l'œil attentif de quelques parents et des maîtres. Après cette cérémonie sous le soleil, tous se sont retrouvés dans la salle de la mairie pour un goûter très apprécié par les écoliers et la trentaine de personnes présentes dont le président du comité des fêtes Joël Capmartin et la secrétaire du comité Caroline qui en a profité pour annoncer le prochain vide-grenier qui aura lieu devant la salle des fêtes le dimanche 1er juin (inscriptions ouvertes au 06 09 41 39 27).

C ommémoration du 11 Novembre 1918

Article d'Hélène Marchesani du Petit Journal publié le 17 Novembre 2025 :



Les enfants de l'école apprennent le devoir de mémoire.

Comme chaque année à Comberouger, le maire a décalé la cérémonie du 11 novembre de façon à ce que les écoliers puissent être présents à l'hommage fait aux morts pour la France. En cet après-midi du 14 novembre, vingt-neuf écoliers étaient bien au rendez-vous pour chanter la Marseillaise et lire quelques extraits du message des anciens combattants. Le nouveau directeur de l'école Stéphane Sanchez accompagné de l'institutrice Caroline Ehrhardt étaient fiers de leurs petits élèves qui ont mis du cœur dans leur lecture. Une dizaine de personnes ont suivi le cortège des six porte-drapeaux. Il est à noter qu'un jeune nouveau porte-drapeau de Bouillac, Sylvain Desbois, était présent pour la première fois à Comberouger. Christian Mouriau et Jean-Jacques Laborderie ont déposé ensemble la gerbe composée de gerberas et de tokios aux couleurs bleu, blanc, rouge ! Le maire et le conseil municipal avaient organisé un goûter pour les participants et les enfants.

F ermeture ADSL



P.S. : Fermeture commerciale : vous ne pourrez plus prendre de forfait ADSL lors d'un déménagement ou changement d'opérateur commercial.

E tat civi

Naissances

Néant

Décès

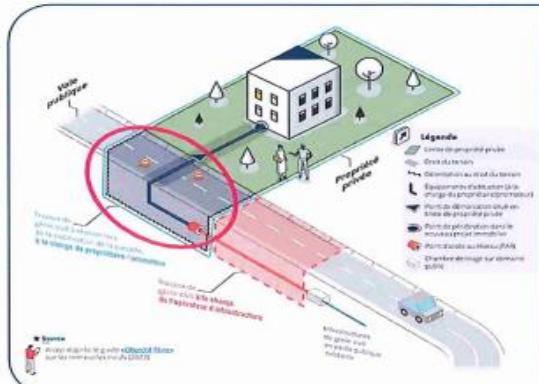
CORNEBISE (née LABORDERIE) Raymonde, Marinette	28/03/2025
DEMARTY Joël	13/07/2025
BRAS Nicole (Famille ALUNNI-BRAVI Lucien / Sylvette)	17/07/2025
BOUÉ Clovis	16/09/2025

Mariage

DE SOUSA Alfred & HENRI Nathalie Marie-Françoise	22/03/2025
--	------------

Préparez-vous pour la **FIBRE OPTIQUE** dans votre nouvelle maison ou nouveau projet !

Le raccordement au réseau de télécommunication d'une maison neuve ou d'un projet de réhabilitation, peut nécessiter des études optiques détaillées suivies de travaux de génie civil et de viabilisation si votre terrain est nu.



QU'EST-CE QUE L'ADDUCTION ?

L'adduction, c'est la viabilisation télécom de votre habitation, elle consiste à préparer le raccordement à la fibre optique pour bénéficier du Très Haut Débit. Un passage (aérien ou souterrain) doit être créé pour acheminer le câble de fibre entre le Point d'Accès au Réseau (PAR) situé dans la rue (sur un poteau ou en souterrain) et le regard ou fourreau en limite de votre propriété. S'il s'agit d'une construction neuve, cette adduction est indispensable !

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT BY ALTITUDE INFRA.

Pour répondre à la demande croissante des particuliers pour l'adduction de leur logement neuf, Altitude Infra propose deux offres d'accompagnement pour la mise en éligibilité* à la fibre sur : <https://www.adduction.altitudeinfra.fr>

- **Le pack ESSENTIEL** - ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE.
- **Le pack PREMIUM** - ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ SUR SITE.

Les prestations **PREMIUM** incluent, entre autres, les études, les demandes d'autorisation de percussion des chambres et la sécurisation de votre ouvrage.

Après l'étude réalisée (pack ESSENTIEL/pack PREMIUM) par Altitude Infra, d'éventuels travaux de génie civil seront nécessaires sur la voirie. **Ces travaux doivent être réalisés et sont à votre charge**, avant toute demande de raccordement auprès d'un opérateur commercial.

Règlementation en vigueur

Conformément à l'article L.332-15 du Code de l'urbanisme, l'adduction est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire. Cette obligation et les frais associés s'étendent de la propriété privée jusqu'au PAR. Conformément à l'article R.113-3-4,5 du Code de la construction et de l'habitation, le bénéficiaire a l'obligation de prévoir un préfibrage (ligne de communication électronique en fibre optique) depuis l'intérieur de son logement jusqu'au Point de Démarcation Optique (PDO) en limite du domaine privé.

L'adduction souterraine permet le passage de la fibre du point de branchement optique jusqu'à l'habitation.

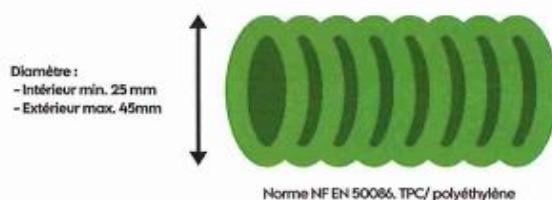


Les travaux sur le domaine public au droit du terrain doivent être réalisés par **une entreprise habilitée**.

POINTS OBLIGATOIRES À L'ADDUCTION

LE FOURREAU FIBRE OPTIQUE

Pour une maison individuelle, deux fourreaux de fibre optique doivent être posés, dont un de réserve, identifiés par une gaine annelée de couleur verte (TPC 40mm).



Les autres réseaux :

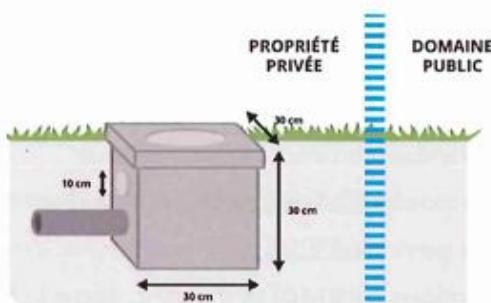


Les normes en vigueur sur le domaine privé sont :

LES REGARDS

Chaque regard doit avoir une dimension minimale de 30 x 30 x 30 cm, et peut être placé à divers endroits :

- Entrée de la propriété privée, en limite du domaine public.
- À chaque changement important de direction.
- Lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est de plus de 40 m.



PASSEZ À LA FIBRE !

Faites votre demande d'adduction sur www.adduction.altitudeinfra.fr

09 78 03 04 01 | contact@adduction.altitudeinfra.fr

Scannez-moi !



adduction
by altitudeinfra.

V - 02052024

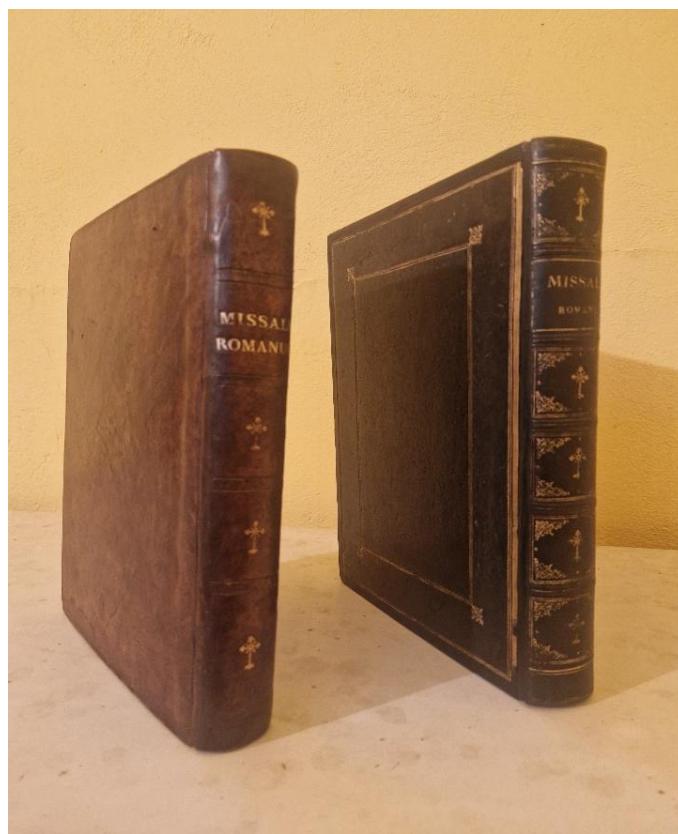
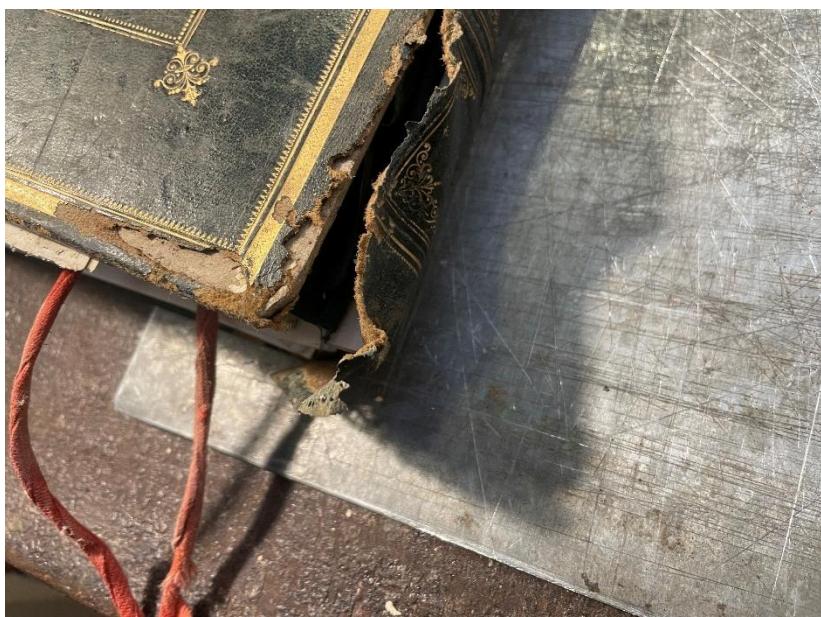
R

Restauration des ouvrages à la chapelle de Brivecastel

Monsieur BOUVILLE Jacques et son épouse Marie-Isabelle, Maîtres artisans relieurs d'art ont restauré gracieusement deux livres de messe d'autel de la chapelle de Brivecastel.

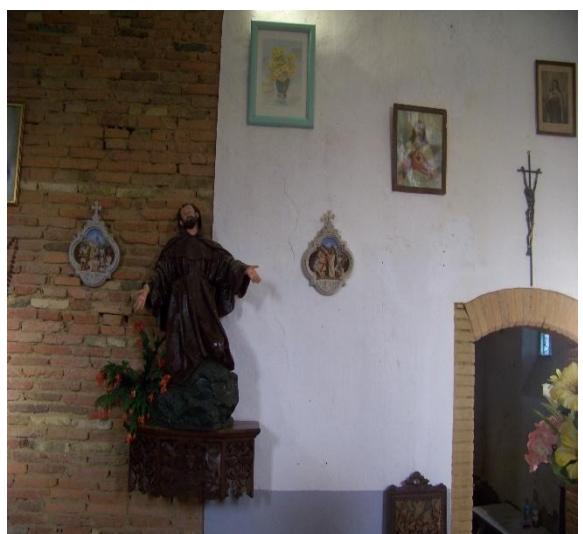
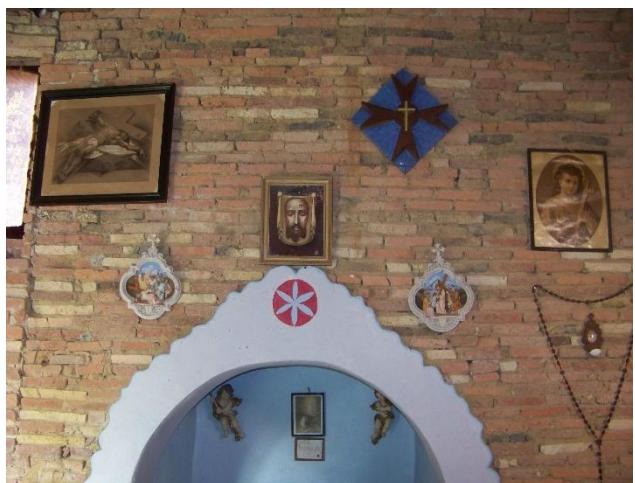
La Municipalité les remercie chaleureusement pour leur travail remarquable.

Marie-Isabelle Pérez-Bouville / Jacques Bouville : Maîtres artisans relieurs d'art 06.83.16.61.91
<https://www.reliure-bouville.fr>



J oyaux de Brivecastel

Chapelle entretenue et embellie par le bénévolat de Gilbert MOLES.



Le trombinoscope

Année 2025-2026



De gauche à droite : Caroline EHRHARDT : enseignante du mardi au vendredi des élèves de CE1 au CM2, Lauriane MESSEGUE : cantinière – surveillance garderie – agent d'entretien, Sabrina NOVAIS : ATSEM, Stéphane SANCHEZ : Enseignant de la petite section au CP / Directeur.

Maîtresse ne figurant pas sur la photo : EL GAZZAH Camille : enseignante du lundi des élèves de CE1 au CM2.

Menus cantine :

Les menus sont consultables en ligne :

<https://www.comberouger.fr/> :

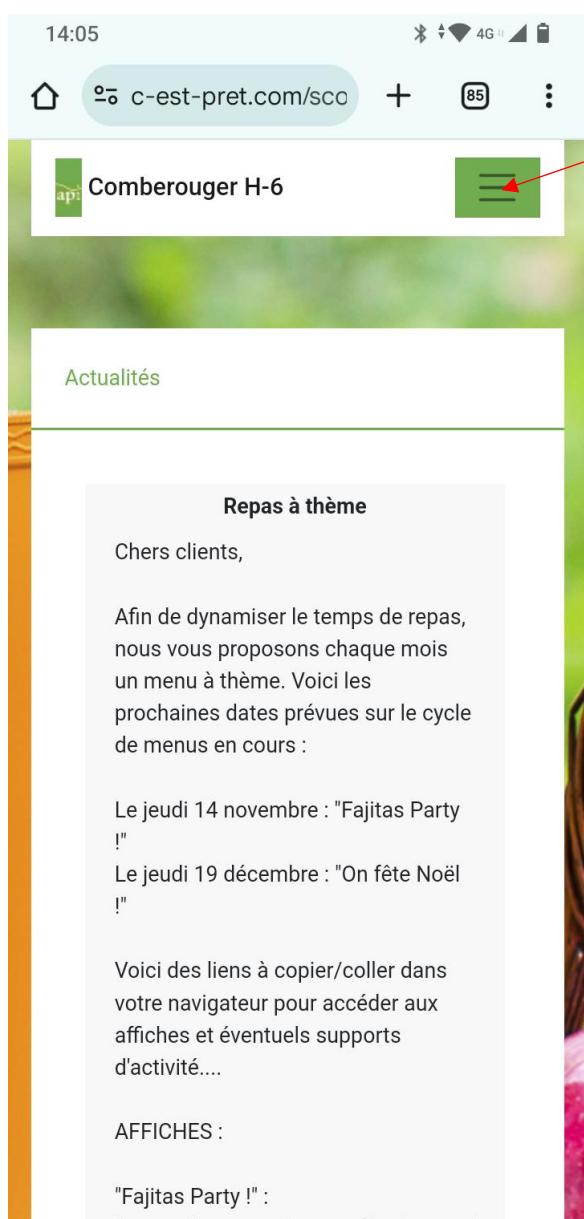


Menus « cantine », sur la page d'accueil :

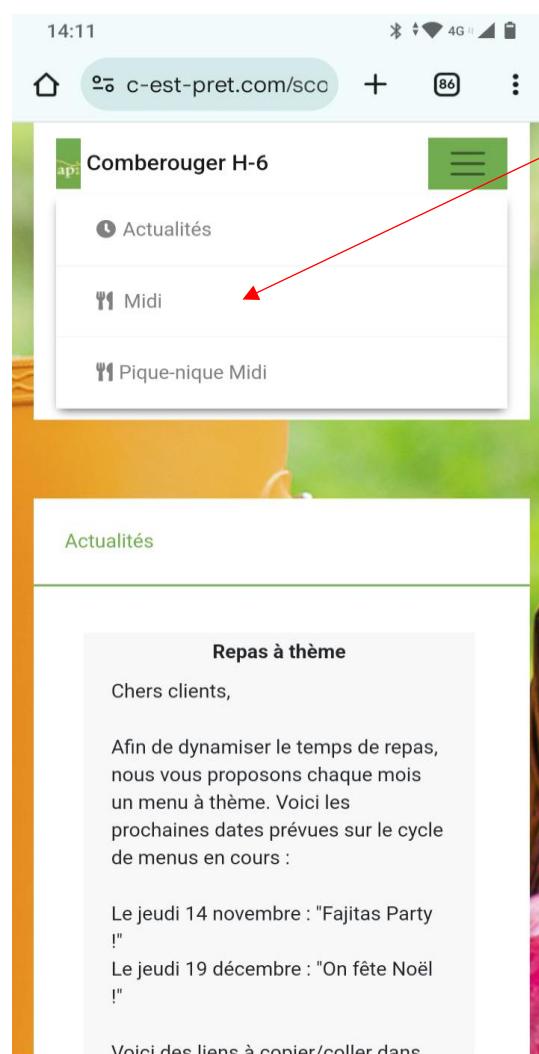
Ou sur votre téléphone portable :



Scanner le QR Code.



Cliquer sur les 3 petits traits en haut à droite.



Cliquer sur « midi ».

Activités périscolaires :

- ❖ Dessin (tous les jeudis de janvier à mars 2025) avec Frédérique NANJOD ;
- ❖ Football (Tous les jeudis du 26 septembre au 19 décembre 2025) avec Léo BRAJON ;
- ❖ Atelier relaxation (Les Lundis : 12, 19, 26 mai & 2, 9, 16, 23, 30 juin 2025) avec Thierry AUBEE.



É

lections municipales 2026 : êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?



Les élections municipales et communautaires auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Si ce n'est déjà fait, pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la date butoir.

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires. Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ;
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en mairie ou en consulat.

Pour vous inscrire en ligne sur les listes électorales, connectez-vous sur le site service-public.gouv.fr.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie ou, si vous résidez à l'étranger, au consulat. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

N.B. : Si vous déménagez après la date limite d'inscription pour l'une des raisons suivantes, vous pouvez vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus si :

- vous êtes agent public muté ou admis à faire valoir vos droits à la retraite après la clôture des inscriptions ou membre de la famille d'un agent public concerné ;
- vous êtes un militaire ;
- vous déménagez pour un motif professionnel ou êtes membre de la famille d'une personne déménageant pour motif professionnel.

De la même manière, si vous atteignez l'âge de 18 ans après la clôture des délais d'inscription ou que vous devenez Français par naturalisation après la clôture des délais d'inscription et que

vous n'êtes pas inscrit d'office sur les listes électorales, vous pouvez aussi vous inscrire jusqu'au jeudi 5 mars 2026 inclus.

Pour demander votre inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives.

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française ou, pour les élections municipales, être ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ;
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attaché avec la commune au titre de :

- son domicile principal ;
- sa qualité de contribuable ;
- sa qualité de gérant de société

Plus d'informations sur le site [Les élections en France](#)

Attention au changement du mode de scrutin. La nouvelle règlementation concernant les communes de moins de 1000 habitants a changé :

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La [loi du 21 mai 2025](#) étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le

nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Le non-respect de l'intégralité du bulletin sera considéré comme bulletin nul.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire.	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats.	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats.

Pour résumer dans notre commune.

- **Obligation de parité sur la liste présentée ;**
- **Lors du vote, impossibilité de rayer, de modifier l'ordre des candidats sous peine de nullité du bulletin de vote.**

A

CTUALITES COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN & GARONNE

ENVIRONNEMENT

Notre Défi Déchets : une priorité !

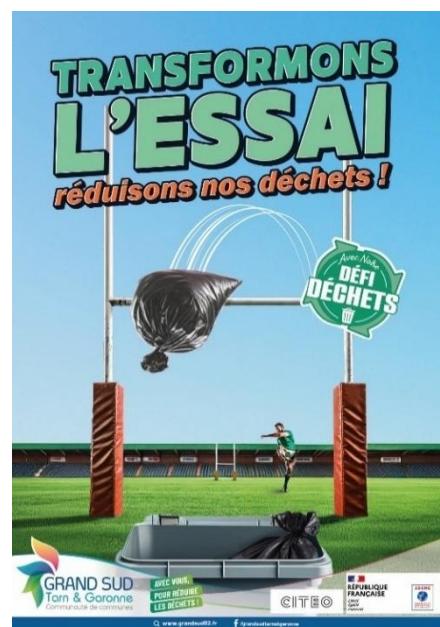
En 2024, chaque habitant a produit 187 kg d'ordures ménagères (sacs noirs), dont 81 % auraient pu être valorisés (tri et compostage) plutôt qu'enfouis. Même si des efforts ont été faits pour réduire nos déchets, nous devons encore faire mieux pour répondre aux réglementations nationales et surtout pour maîtriser la hausse continue des coûts du service de collecte et traitement de nos déchets.

La Taxe Générale pour les Activités Polluantes (TGAP) votée par l'Etat et payée par la Communauté de communes sur le traitement de ses déchets, augmente chaque année de manière très significative. En l'espace de cinq ans, la TGAP est passée de 25 € à 65 € par tonne enfouie, soit un impact financier de 400 000 € par an pour la Communauté de communes, au profit de l'État. Ces fortes augmentations pèsent directement sur les finances de la Communauté de communes et ont un effet inévitable sur votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), principale ressource pour financer ce service essentiel.

La Communauté de communes se doit donc d'agir c'est pourquoi, elle met en place « le défi déchets » pour qu'individuellement et collectivement, nous réduisons notre production d'ordures ménagères. Alors, transformons l'essai, réduisons nos déchets !

Les objectifs à atteindre

Le défi déchets, c'est d'abord des objectifs forts fixés à horizon 2027 :





-22%

D'ORDURES MÉNAGÈRES

par habitant

pour atteindre 145 Kg/an/habitant
versus les 187 kg/hab comptabilisés en
2023



65 KG

D'EMBALLAGES COLLECTÉS

par habitant et par an

soit une augmentation de 20%
versus les 55 Kg comptabilisés
en 2023



950 TONNES

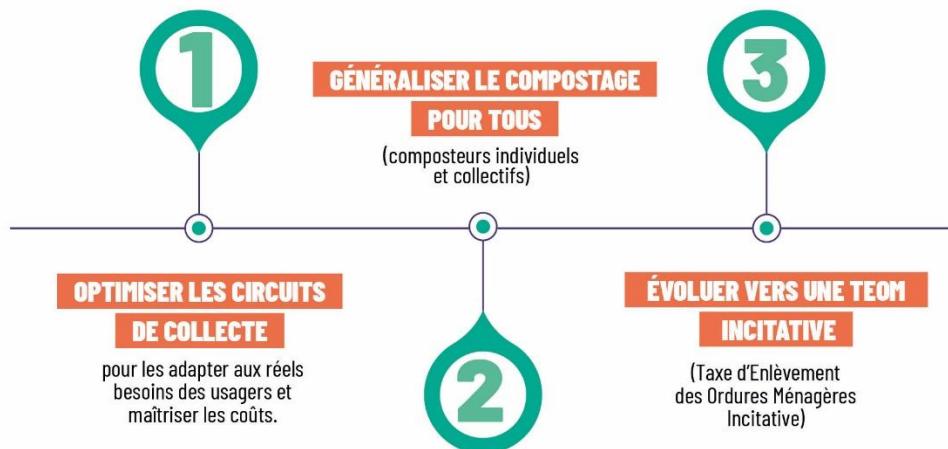
DE BIODÉCHETS

(restes alimentaires)

détournés de
l'enfouissement

Comment agir ?

Pour atteindre ces objectifs, 3 actions concrètes ont été ciblées :



2026 : une année de changements pour la collecte de vos déchets

A compter **du lundi 26 janvier 2026** débutera les « nouvelles collectes » ce qui signifie que les circuits ont été redessinés pour être :

- plus sûr, et supprimer ainsi les manœuvres dangereuses ;
- plus optimisées, et réduire également les distances parcourues.

A compter de cette date, tous les quinze jours, le jour de collecte des déchets pour la commune de Comberouger sera désormais le mercredi. Ce sera de même pour les ordures ménagères ou les emballages, sur l'intégralité du territoire communal.

La fréquence de collecte des ordures ménagères, deviendra quant à elle identique à celle des emballages, **ce qui implique qu'une semaine le camion de collecte passera pour ramasser les ordures ménagères et la semaine suivante pour les emballages.**

Dans le courant du mois de décembre, vous pourrez consulter et télécharger votre calendrier de collecte sur le site internet de la Communauté de communes ou le retirer directement en Mairie.

A ces modifications liées à la collecte, s'ajoute le début du comptage à blanc des bacs et dépôts en bornes des ordures ménagères. Cette phase test, sans conséquence financière sur la facture

de 2026, servira à vérifier le bon fonctionnement du dispositif, mais également à vous informer sur vos pratiques, avant que les comptages en 2027 deviennent effectifs et influent sur une part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi).

Au cours du second semestre de l'année vous aurez accès, en ligne, à votre compte usager vous permettant de suivre vos dépôts (bacs, bornes, déchèteries) et simuler votre future facture.

Enfin, n'oubliez pas que pour réduire la quantité de vos déchets de table et de cuisine, la Communauté de communes finance la fourniture de composteurs individuels. Pour en bénéficier, il vous suffit de vous inscrire à l'une des distributions sur le site grandsud82.fr

- Mercredi 14 janvier 2026 : 3 créneaux de 15h à 17h à BESSENS, salle des fêtes
- Jeudi 22 janvier 2026 : 3 créneaux entre 17h et 19h à LSP, salle du Conseil Municipal
- Mercredi 28 janvier 2026 : 3 créneaux de 15h à 17h à MONTECH, salle Marcel Delbosc
- Jeudi 5 Février 2026 : 3 créneaux de 17h à 19h à DIEUPENTALE, salle des fêtes
- Mercredi 18 février 2026 : 3 créneaux de 15h à 17h à BOURRET, salle des fêtes
- Jeudi 5 mars 2026 : 3 créneaux de 17h à 19h à FINHAN, salle des fêtes

Quant aux personnes qui résident dans les communes les plus denses ou en habitat collectif, la Communauté de communes poursuit également la mise en place de composteurs partagés.

Une campagne en porte-à-porte en cours :

Depuis début novembre, les agents de la Communauté de communes viennent à la rencontre de tous les foyers du territoire. Leur mission consiste à mettre à jour vos informations, vérifier votre dotation en bac (puçage et changement des bacs si besoin) et vous informer des changements à venir dans votre service déchets. Les agents de Grand Sud Tarn-et-Garonne sont susceptibles de passer du mercredi au samedi, entre 9h30 et 18h30.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte-aux-lettres et un second voire un troisième passage sera reprogrammé par nos agents. Si malgré cela, vous n'avez pu rencontrer les agents de la Communauté de communes, **vous avez toujours la possibilité de compléter directement le formulaire en ligne en scannant le QR-CODE ci-dessous :**



Attention, sans démarche de votre part, vos bacs ne seront pas référencés et ne pourront à terme plus être collectés.

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter via la ligne spéciale Défi Déchets et TEOMi au 05 63 02 41 73 (du mardi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 18h)



Depuis plus de 60 ans, des femmes et des hommes ont donné de leurs temps pour animer notre village, c'est l'une des plus vieilles associations communales.

De nos jours, ce comité composé de bénévoles propose diverses manifestations :

- ❖ Les repas dansants, durant l'hiver, avec des orchestres musettes, accueillent de nombreux danseurs.
- ❖ Les lotos gourmands, eux aussi, connaissent un grand succès.
- ❖ Le Festiplace au mois de juin sera renouvelé.
- ❖ La fête locale, du mois d'août, maintient les traditions par des soirées jeunes et moins jeunes, cette année un rassemblement de véhicules anciens a eu lieu avec un grand enthousiasme auprès des participants et des curieux.
- ❖ Pour les fêtes de fin d'année, quelques illuminations sont installées dans le village.
- ❖ Le réveillon du nouvel an, une fois de plus, a fait salle comble, les convives ont apprécié aussi bien le succulent et copieux repas que le spectacle cabaret et bien sur l'animation musicale jusqu'au bout de la nuit.
- ❖ Comme tous les ans, le comité a organisé un loto dont les bénéfices ont été reversé au profit de l'école de Comberouger, afin que nos petits bouts puissent mener à bien leurs sorties pédagogiques.
- ❖ Nous avons aussi participé à Octobre rose en reversant une grosse partie de la recette d'un loto à la ligue contre le cancer du sein.

Vous pouvez suivre nos activités sur le site Facebook « *comité des fêtes Comberouger* », par l'affichage sur le panneau du rond-point, par la presse « *Le petit Journal et la Dépêche du Midi* », par la radio 100 /100 et par le flyer distribué lors de la journée des fleurs à l'occasion de la fête locale.

Contact : Caroline : 06 09 41 39 27 / Joël : 06 75 05 58 66



Le FC Garonne Gascogne intervient auprès de l'école. Tous les jeudis sur la période de septembre à décembre, un éducateur mène des séances d'initiation sur le temps périscolaire pour les 3/11 ans .Les objectifs sont de découvrir la discipline, travailler le collectif et le plaisir du jeu au travers du ballon rond et de l a la mixité.

Le Football Club Garonne Gascogne (FCGG)

Contacts LEO : tel : 06 84 40 44 55 Mail : garonne.gascogne@orange.fr

Site : <https://www.garonne-gascogne.fr/>



<https://www.facebook.com/people/FC-Garonne-Gascogne>



L'Ass EEC, l'Association des Enfants de l'École de Comberouger a accueilli deux nouveaux membres suite aux démissions de Mme BENOIT Marta et Mr BARES Mikel. Nous les remercions pour tout le travail qu'ils ont accompli.

Ainsi, le nouveau bureau est composé de :

- Mme PUGNET Nathalie en sa qualité de secrétaire ;
- Mme TSEKOU Déborah en sa qualité de trésorier ;
- Mme PICO Julie en sa qualité de présidente.

Nous souhaitons maintenir la dynamique existante concernant les projets sur l'année 2026 à savoir les ventes de gâteaux ; le marché de Noël ; la chasse aux œufs ; la vente de plant ; la kermesse...). Cette année nous allons proposer la vente de cabas personnalisés par les enfants aux parents/grands parents. Nous remercions tous les parents bénévoles qui permettent de faire vivre l'association pour les enfants. Enfin, nous remercions la Mairie, les Maîtres de l'école, Mr PRADINES Thierry, Mr SANCHEZ Stéphane ainsi que Mme NOVAIS Sabrina et Mme MESSEGUE Laurianne pour toute leur bienveillance à l'égard des projets de l'association.

Pour nous joindre : Mme PICO Julie : 06 78 51 98 05.

A.C.C.A.

L'Association Communale de Chasse Agrée de COMBEROUGER

Amicalement en Saint Hubert.

Mr CAPMARTIN Gilles : 06 79 97 37 36

Président de l'ACCA de Comberouger.



Les Échos de Lomagne est un groupe de sonneurs de trompe de chasse basé depuis quelques années à Comberouger, compte une douzaine de membres dont deux dames.

Nous répétons tous les lundis et mercredis à la salle communale mise à notre disposition par la municipalité.

Cette année nous avons animé une douzaine de manifestations et célébrations : la coupe de France sur Chevreuils de l'AFACCC Départementale et l'Assemblée Générale de la FACCC nationale ainsi que la messe et le repas de St Hubert à Comberouger.

Nous avons également animé le repas de chasse de Solomiac, ferme en fête à Caussade et les grillades de la chasse à Gagnac.

Nous avons aussi sonné à l'occasion de deux mariages à Merville et Durfort-Lacapelette ainsi que deux obsèques à Verlhac-Tescou et Gandalou.

Le 13 décembre 2025, nous avons organisé un concert de Noël chants et trompes à l'église de Comberouger qui a eu un vif succès.

Cette année les Echos de Lomagne fêtent leurs 20 ans d'existence. A cette occasion le groupe organise une journée conviviale autour de la trompe de chasse.

Si vous êtes intéressés pour apprendre la trompe ou pour une présentation de notre groupe, vous pouvez contacter le Président Mr CAPMARTIN Gilles : 06 79 97 37 36



Comberouger

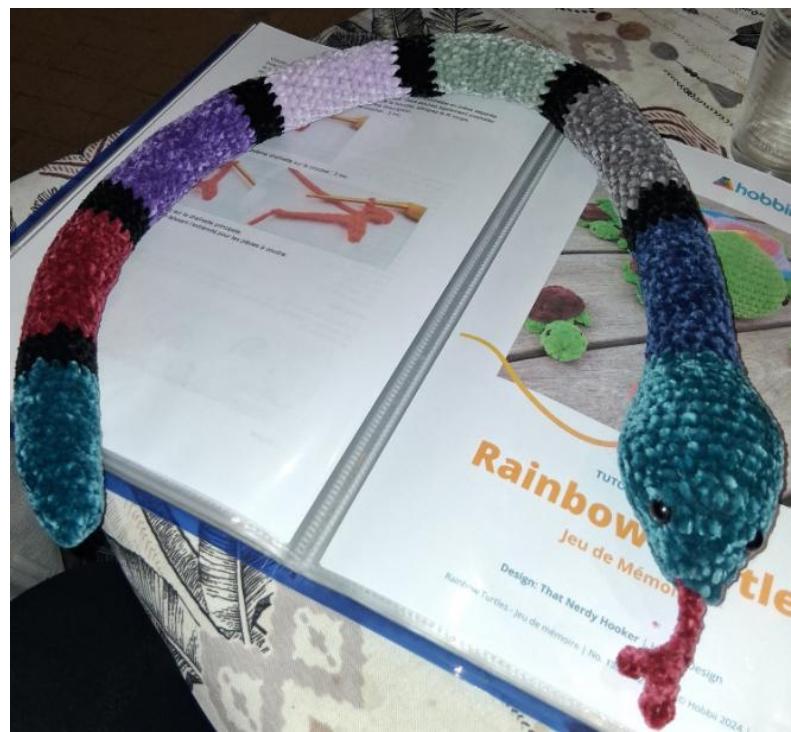
A la maison de quartier (sur la place).

Atelier créatif

Le vendredi, de 14h00 à 17h00

Trico...Thé – crochet...thé

Et couture.



P

lan Communal de Sauvegarde (PCS)



Nous vous informons qu'il existe en mairie un Plan Communal de Sauvegarde répertoriant les personnes vulnérables, n'hésitez pas à venir en mairie pour qu'on vous inscrive sur le registre si vous pensez ne pas figurer sur le répertoire.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

C hats errants



Nous demandons aux propriétaires de chats de compagnie, de bien vouloir les faire stériliser afin de limiter la propagation de chats errants.

En effet, de plus en plus d'habitants se plaignent de chats errants, nous vous demandons de ne pas les nourrir.

Merci pour votre compréhension.

L'enjeu de la stérilisation

Les chats errants constituent une population autonome qui ne fait l'objet d'aucune identification, vaccination, ni d'aucun suivi vétérinaire. La reproduction incontrôlée des chats errants engendre une surpopulation, une propagation de maladies, et donc un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques. Il est impératif de limiter leur prolifération pour leur bien-être et celui de leurs congénères, et cela passe par la stérilisation.

Saviez-vous qu'un couple de chats peut engendrer 20 000 descendants en 4 ans ? La stérilisation est la seule manière efficace de contrôler la prolifération des colonies de chats errants sans détenteurs. Stériliser permet de diminuer progressivement le nombre de chats qui composent les colonies.

Les bénéfices de la stérilisation des chats errants

La stérilisation n'a pas pour seul objectif de contrôler les naissances, c'est un véritable acte de protection animale qui apporte de nombreux bénéfices pour les animaux et les habitants.

- L'amélioration de l'état sanitaire des chats

La stérilisation empêche la propagation de maladies infectieuses (FIV/FELV) transmises lors des affrontements et de la reproduction, et limite d'autres pathologies, comme le typhus ou le coryza. Pour les femelles, elle réduit les risques de tumeurs ovariennes.

- L'amélioration de l'hygiène et de la tranquillité publique

En améliorant leur santé, la stérilisation contribue à lutter contre la prolifération des maladies. Par extension, elle protège aussi les animaux domestiqués et les humains contre les maladies zoonoses qui sont transmissibles entre l'animal et l'homme.

La stérilisation a aussi des conséquences sur la tranquillité publique avec la cessation des nuisances sonores et olfactives, bagarres nocturnes, miaulements et marquages urinaires. En diminuant la population féline, elle limite aussi les désagréments comme les sacs poubelles éventrés, les intrusions dans les jardins, sur les bords de fenêtres et dans les habitations privées...

- La diminution de la misère et de la souffrance animale

Les chats errants sans détenteurs sont les premiers concernés par la misère et la souffrance animale. Parce qu'ils ne peuvent être proposés à l'adoption du fait de leur manque de sociabilité, ils sont complètement livrés à eux-mêmes. Leurs conditions de vie sont déplorables : en plus d'être exposés à des environnements dangereux (circulation de véhicules, insalubrité, conditions météorologiques...), ils sont parfois confrontés à la malveillance et à la cruauté des humains. Lorsqu'ils sont récupérés par la fourrière, ils finissent très souvent euthanasiés à l'issue du délai légal de 8 jours. Bien que la SPA condamne fermement cette pratique, elle est encore trop fréquente.

P révention



Le dépistage doit être une priorité !

Comberouger n'est pas épargné par la hausse des cancers. Malgré une prise en charge à 100%, les dépistages sont souvent remis à plus tard. **Alors, pourquoi remettre à demain ce qui peut vous sauver la vie aujourd'hui ?**

Le dépistage, comment en bénéficier ?

Cancer du sein

C'est la mammographie qui permet de faire ce dépistage **tous les deux ans de 50 à 74 ans**. Il faut prendre rendez-vous avec l'invitation de la CPAM dans un centre agréé. Il y en a 5 en Tarn-et-Garonne. L'examen est pris en charge à 100% : aucun frais n'est à avancer.

Cancer colorectal

Le dépistage est simple et pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie **pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans**. Il suffit de retirer un kit colorectal à la pharmacie, chez son médecin traitant ou sur le site «monkit.depistage-colorectal.fr». Ce kit comprend une notice pour réaliser le prélèvement **chez soi en toute intimité**. On envoie ensuite le test par la poste, tout simplement. Les résultats sont disponibles en 15 jours.

Cancer du col de l'utérus

Le frottis peut être réalisé chez un médecin, une sage-femme ou un gynécologue **tous les 3 ou 5 ans** selon l'âge. **Entre 25 et 65 ans**, c'est un suivi essentiel dans la vie d'une femme.

En clair ?

- **C'est tellement important que l'Assurance Maladie prend tout en charge.**
- Pour le **cancer du sein** les femmes âgées de 50 à 74 ans reçoivent directement une invitation par courrier.
- Si vous avez une question, parlez-en à un professionnel de santé sans tarder.



Le dépistage sauve des vies : n'hésitez plus !

La situation de notre commune en 3 chiffres

1 femme sur 2 est à jour du dépistage du cancer du sein : 51.4%

Moins d'une personne sur 4 a réalisé le dépistage du cancer colorectal : 22.5%

1 femme sur 4 n'est pas à jour de son dépistage du cancer du col de l'utérus : 24.2 %

**Faites-vous dépister,
Parlez-en autour de vous !**

L ocation bâtiments communaux

Tarifs au 1^{er} juillet 2023 :

Salle communale (50 personnes maximum) :

Tarif location salle communale	Montant	NETTOYAGE
Habitants de Comberouger	150 €	Par les locataires
Extérieur	190 €	Par les locataires
Caution	500 €	
Le ménage complet est à faire par le locataire.		

Grande salle des fêtes :

Tarifs location grande salle des fêtes.			
<i>Eté : du 1^{er} mai au 31 octobre</i> <i>Hiver : du 1^{er} novembre au 31 avril</i>	Été	Hiver	Caution (restituée après état des lieux de sortie si aucune dégradation n'est constatée).
Habitants de la commune	210 €	310 €	300 €
Extérieurs	330 €	530 €	500 €
Associations Locales	Gratuit	Gratuit	-
Associations extérieures	150 €	200 €	500 €
Le ménage complet est à faire par le locataire (sauf le lavage des sols qui est fait par la municipalité).			

N uméros utiles

- MSA : 05 63 64 36 96
- Prêtre : Georges PASSERAT : 06 63 59 96 78

Verdun sur Garonne :

- CENTRE MEDICO SOCIAL : 05 63 02 56 90
- GENDARMERIE : 05 63 27 03 61
- COMMUNAUTE DE COMMUNES : 05 63 02 65 00

Enfance :

- Centre de loisirs de Saint SARDOS - Base de Loisirs : 05 63 02 71 20
- Centre de loisirs de Savenès : Ecole communale : 05 63 64 02 95

R elais d'Assistantes Maternelles

Le Relais Petite Enfance (R.P.E) est un service de proximité gratuit destiné aux parents et aux professionnels de la petite enfance.

Il est animé par 3 éducatrices de jeunes enfants.

Le Relais Petite Enfance : **une mission d'information**



Information pour les parents et futurs parents

- Accompagnement dans la recherche d'une assistante maternelle ;
- Information générale sur les droits et devoirs du particulier employeur et orientation vers les différents interlocuteurs (CAF, DIRECCTE, PAJEMPLOI).

Information pour les assistantes maternelles, gardes à domicile et candidats à l'agrément

- Information sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers ;

- Renseignements d'ordre général en matière de droit du travail (convention collective).

Le Relais Petite Enfance : un cadre de rencontres et d'échanges

Des matinées d'éveil

Le RPE ouvre ses portes aux enfants et assistantes maternelles lors de « matinées d'éveil » : de précieux temps de rencontre pour initier les enfants à la vie collective, favoriser leur socialisation et leur développement au travers d'activités adaptées.

Ces plages d'accueil permettent également aux assistantes maternelles de rompre leur isolement.

D'autres temps collectifs

- Des réunions à thème, des conférences, des manifestations festives sont organisées ;
- Des cessions de formation continue sont mises en place.

Un appui aux professionnels

Le RPE apporte également aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques professionnelles en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger. Elles enrichissent leurs techniques éducatives, identifient de nouveaux outils d'animation, améliorant ainsi la qualité de leur accueil au domicile.

Il leur communique également de l'information sur leurs droits, les aides auxquelles ils peuvent prétendre, etc.

LES CONTACTS

Relais Petite Enfance Pôle Politiques Sociales

Grand Sud Tarn-et-Garonne

302, route d'Auch

82 600 Verdun-sur-Garonne

05 63 02 71 59 / rpe@grandsud82.fr

3 animatrices :

Gaëlle Faunières

Tél. 07.61.78.28.54

Cécile Castelnau

Tél. 06.87.80.58.36

Marjorie Gossard

Tél. 06.85.92.90.54

Assistantes maternelles agréées

■ ALCAZAR Valérie : Tél. 06 24 51 94 38

Adresse : 2402 Route de la Citadelle - 82600

COMBEROUGER

■ FIORITO Sophie : Tél. 06 23 24 06 69

Adresse : 480 route de la citadelle - 82600 COMBEROUGER



L a mairie



Le site de la Mairie est régulièrement mis à jour, vous y trouverez les comptes rendus des Conseils municipaux : rubrique « vie municipale » : Comptes rendus des conseils municipaux :

<https://www.comberouger.fr/>

Vous y trouverez également des actualités : en bas de la page d'accueil :

Vous pouvez également suivre nos actualités sur notre page Facebook :



Saisissez dans le moteur de recherche « Commune de Comberouger ».

Ouverture de la Mairie au public

Lundi et jeudi : de 16h00 à 18h00 Mardi et vendredi : de 10h00 à 12h00

Le secrétariat de la Mairie est présent

Le lundi et jeudi : de 08h45 à 18h00 - Le mardi : de 08h45 à 15h30 - Le vendredi : de 08h45 à 13h00

Pour nous joindre :

📞 05 63 02 52 81

✉️ mairie-comberouger@info82.com



ABRIAT FABIAN CARRELEUR

323 Route des Bégués 82600 COMBEROUGER ☎ 09 79 68 22 20

ALFRED STORE DEPANNAGE – VOLETS ROULANTS, STORES, FENETRES, PORTE DE GARAGE, TOILES, MOTORISATION, MOUSTIQUAIRE

23 route des bégués, 82600 COMBEROUGER ☎ 06 81 14 43 30

ALTERNATIV'DÉCO, Mme BOGLIO Laurence ARTISAN METIER D'ARTS, PEINTRE SUR MOBILIER, RESTAURATRICE DE MEUBLES, CREATRICE DE LUMINAIRES

9 Avenue François Capmartin, 82600 COMBEROUGER ☎ 06 60 75 19 47 -

www.alternativdeco.fr

ANTONIOLLI Franck PLOMBERIE

5 rue du Tour de Ronde, 82600 COMBEROUGER ☎ 05 63 02 67 09

AUBEE Thierry PRATICIEN EN HYPNOSE THERAPEUTIQUE

1 rue du Clot, 82600 COMBEROUGER ☎ 06 82 68 91 30 – th.helly@wanadoo.fr

DIAZ Jean-Gérard PLAQUISTE

9 Place Abbé Joseph Wouters, 82600 COMBEROUGER ☎ 06 70 71 05 60

DUMONT Carole INFIRMIERE

20 rue de la Tédière, 82600 Comberouger ☎ 05 63 27 63 60

Ets LABORDERIE NEGOCIANT AGRICOLE

16 Avenue François Capmartin, 82600 COMBEROUGER ☎ 05 63 64 41 11

GAEC DE L'ELANION ELEVEUR LAITIER BOVIN

922 Route de Belbèse, 82600 COMBEROUGER ☎ Tél. : 06 87 34 38 65

<https://www.gaec-de-lelanion.fr/>

LES JARDINS VERTS – JARDINAGE / ELAGAGE / TAILLE DE HAIES / PETITE MAÇONNERIE

2 rue du Charron 82600 COMBEROUGER ☎ Tél. : 07 51 62 32 85

MESSEGUE Alain MAÇONNERIE – MULTISERVICES

246 Impasse du Flèch, 82600 COMBEROUGER ☎ 05 63 26 07 84

Passionnément Bell's ONGLES – ÉPILATION AU FIL – SPRAY TAN – REHAUSSEMENT DE CIL

17 avenue François Capmartin, 82600 COMBEROUGER ☎ 06 10 53 00 94

Société SAINTE MARIE / dirigeant BOUVILLE Jacques RELIEUR D'ART

1148 Impasse Sainte-Marie, 82600 COMBEROUGER ☎ 05 63 20 79 44

